

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 03 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le trois avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Joël TESTON adjoint.

Date de convocation : 27 mars 2018

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
Votants : 12*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : M. CROZIER – TESTON – BEUGNET – HILAIRE –
BOUNIARD – CORNET – EUVRARD – GAUTHIER – JOLLIVET –
LEBRAT - PIQUEMAL**

Excusés : Mme GRENIER a donné procuration à M JOLLIVET.

Absents : M RIFFARD – Mme RAMUS

Mme Monique BOUGNET a été élue secrétaire.

Objet : Approbation du Compte Administratif 2017 du budget annexe d'ASSAINISSEMENT.

Sous la présidence de M Joël TESTON, adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2017 dressé par le Maire après s'être fait présenter le BP, le BS et les décisions modificatives de l'exercice, qui peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	28 824.45	36 246.29	7 421.84
	Section d'investissement	57 606.71	77 664.70	20 057.99
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	-	6 763.05	6 763.05
	Report en section d'investissement (001)	22 888.55	-	- 22 888.55
TOTAL REALISATION EXERCICE + RESULTATS REPORTES N-1	Section de fonctionnement	28 824.45	43 009.34	14 184.89
	Section d'investissement	80 495.26	77 664.70	- 2 830.56
	TOTAL	109 319.71	120 674.04	11 354.33
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'investissement	9 000.00	0	- 9 000.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	28 824.45	43 009.34	14 184.89
	Section d'investissement	89 495.26	77 664.70	- 11 830.56
	TOTAL CUMULE	118 319.71	120 674.04	2 354.33

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de : 2 830.56 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2017 en section d'investissement qui correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, s'élèvent à :

- Dépenses : 9 000.00 €
- Recettes : 00.00 €

Le besoin de financement au titre des restes à réaliser est de 9 000 € soit un besoin de financement global de la section d'investissement de 11 830.56 €.

Le Conseil Municipal,

- VU le CGCT et notamment ses articles L2121-29 et L2121-31,

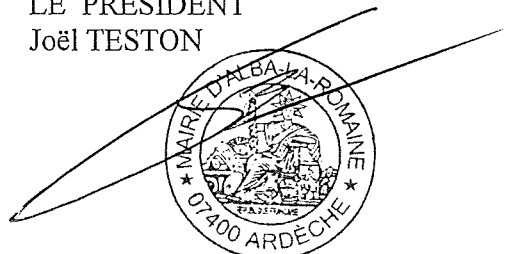
Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint aux finances M Joël TESTON, hors de la présence de M VOLLE, Maire,


Après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2017 du budget annexe d'assainissement tel que présenté ci-dessus,
- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'état dans le département et de sa publication.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE le 03 avril 2018.

POUR COPIE CONFORME
ALBA LE 04 avril 2018.
LE PRESIDENT
Joël TESTON



 REÇU A
LA PREFECTURE LE
06 AVR. 2018

